



**CEREMONIE POUR MARQUER L'ACCESSION DE LA REPUBLIQUE
TCHEQUE AU STATUT DE ROME**

**Allocution de S.E. M. Jorge Lomónaco (Mexique)
Vice-Président de l'Assemblée des États parties**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur l'Ambassadeur Petr Mareš,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer l'arrivée du plus jeune membre de la grande famille que constitue la CPI, pour féliciter et accueillir chaleureusement la République tchèque.

Le 21 juillet 2009, la République tchèque a pris la décision de contribuer à la paix dans le monde et à la justice internationale en joignant ses efforts à ceux des 109 autres États qui s'emploient à mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Ayant franchi ce pas capital et historique, la République tchèque devient le 110^e État partie au Statut de Rome. Tout aussi important peut-être, avec cette ratification, les 27 États membres de l'Union européenne sont maintenant parties au Statut et peuvent offrir leur soutien unanime à la Cour. Il faut y voir une avancée majeure vers l'universalité de

la ratification du Statut de Rome, une avancée cruciale pour réaliser les objectifs de la Cour pénale internationale.

Monsieur l'Ambassadeur, accordez-moi la liberté de faire écho aux propos du Président Václav Klaus dans l'allocution qu'il a prononcée la semaine dernière à la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en effet rappelé que votre pays commémore cette année la transition politique très réussie qu'il a vécue il y a 20 ans. Le processus très dynamique de transformation qu'a connu la République tchèque n'est pas passé inaperçu. Elle a adhéré à l'Union européenne en 2004 et assuré avec succès la présidence de l'Union durant le premier semestre de 2009. La principale priorité de la présidence tchèque était « une Europe sans barrières ». Aujourd'hui, alors que nous célébrons la décision de la République tchèque d'embrasser les principes de la justice internationale pénale et de venir grossir les rangs de la grande famille que constitue la Cour pénale internationale, nous pouvons dire avec fierté que nous nous sommes encore rapprochés d'une « justice sans barrières ».

La République tchèque est également le 17^e État d'Europe de l'Est à avoir ratifié le Statut de Rome, montrant l'exemple à d'autres États de la région qui n'ont pas encore rejoint la Cour pénale internationale et les appelant à l'imiter de sorte que la région s'élève d'une seule voix contre l'impunité des auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Permettez-moi de renouveler mes félicitations à la République tchèque pour cette importante réalisation et de lui souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom de l'Assemblée des États parties.